



**Séance du 8 avril 2014**

Nombres de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

L'an deux mil quatorze, le huit avril à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger GARNIER, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 31 mars 2014. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 31 mars 2014.

Présents : MM GARNIER Roger, CHEVRIER Eric, GOUGEON Léandre, MORIN Alain, LEBLANC Stéphanie, GUÉDÉ Philippe, MAINGARD Dominique, MOTTIN Emmanuelle, BABIN Laurent, MILLE Julie, SONNET Anne formant la majorité des membres en exercice.

A été nommé secrétaire : M. Eric CHEVRIER

Adoption du PV de la séance du 30 mars 2014 : Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2014 est adopté en l'état à l'unanimité des membres présents.

**D2014-04-01**

**DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Voirie communale :

M. GARNIER Roger  
M. CHEVRIER Eric  
M. MORIN Alain  
M. GUÉDÉ Philippe  
M. BABIN Laurent

Bâtiments et aménagements Communaux :

M. GARNIER Roger  
M. CHEVRIER Eric  
Mme MAINGARD Dominique  
Mme LEBLANC Stéphanie  
M. BABIN Laurent

Affaires Scolaires :

M. GARNIER Roger  
M. MORIN Alain  
Mme MOTTIN Emmanuelle  
Mme SONNET Anne  
Mme LEBLANC Stéphanie

Finances :

M. GARNIER Roger  
M. CHEVRIER Eric  
M. GOUGEON Léandre  
M. MORIN Alain  
M. GUÉDÉ Philippe  
Mme MAINGARD Dominique

Agriculture

M. GARNIER Roger  
M. CHEVRIER Eric  
M. GOUGEON Léandre  
M. GUÉDÉ Philippe

Communication - Animation

M. Roger GARNIER  
M. GOUGEON Léandre  
M. MORIN Alain  
Mme MILLE Julie  
Mme SONNET Anne

Cimetière communaux :

M. Roger GARNIER  
M. CHEVRIER Eric  
M. GUÉDÉ Philippe

Correspondant défense :

M. Roger GARNIER

Délégué du CNAS

M. MORIN Alain

Responsable du personnel communal :

M. Roger GARNIER

**D2014-04-02****DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le maire informe que conformément à l'article L.22 du Code des Marchés publics alinéa 4, il convient d'élire les membres de la commission d'appel d'offres.

Sont ainsi élus :

M. Roger GARNIER, Maire (Membre de droit)

**TITULAIRES**

- M.CHEVRIER Eric
- M. GUÉDÉ Philippe
- Mme SONNET Anne

**SUPPLÉANTS**

- Mme MAINGARD Dominique
- Mme MILLE Julie
- Mme LEBLANC Stéphanie

**D2014-04-03****DESIGNATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants outre le Maire ou les Adjointes qui en assure la présidence.

Monsieur le Directeur des Services Fiscaux désignera dans cette liste 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré désigne :

**TITULAIRES**

- M. LAMY Jacques
- M. BARBÉ Léon
- Mme CHAVIGNIER Anne
- Mme RIVIERE Lucette
- M. BESNARD Bernard
- M. ESNAULT Alain
- Mme MESLET Ginette
- M. FAVERIE Jean-Claude
- Mme BAGLIN Marie-Hélène
- M. LAMBERT Patrick
- Mme LEBLANC Claudine
- M. LEROY Didier

**SUPPLÉANTS**

- Mme ANGOT Chantal
- M. PORTIER Alfred
- M. DUJARRIER Daniel
- Mme HOUDUSSE Eliane
- Mme LAMBERT Suzanne
- Mme GOUGEON Marie-Claude
- M. BEAUDET Jean-Pierre
- M TURPIN Frédéric
- Mme LILIANE Landais
- M. LAMBERT Alain
- M. FOURRÉ Philippe
- M. FRANGEUL Joel

**Hors commune**

- M. LAROCHE Henri

**Hors commune**

- M. LE COQ Stanislas

## **D2014-04-04**

### **DESIGNATION DES MEMBRES DU C.C.A.S**

Monsieur le maire invite les membres du conseil municipal à élire les nouveaux membres du Centre Communal d'Action Sociale :

Sont ainsi élus :

- M. Roger GARNIER
- M.CHEVRIER Eric
- M. MORIN Alain
- Mme MAINGARD Dominique
- M. BABIN Laurent

## **D2014-04-05**

### **DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA REGION DE LE HORPS**

- VU le CGCT,
- VU les statuts du SIVM de Le Horps
- Considérant qu'il y a lieu de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès du SIVOM de Le Horps
- Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,
- Considérant que si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour et l'élection a lieu à la majorité relative et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M GARNIER Roger et M CHEVRIER Eric ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

M. GOUGEON Léandre et M. GUÉDÉ Philippe ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants

#### **DESIGNE :**

Les délégués titulaires sont : M Roger GARNIER et M CHEVRIER Eric

Les délégués suppléants sont : M. GOUGEON Léandre et M. GUÉDÉ Philippe

## **D2014-04-06**

### **DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA REGION DE LASSAY**

- VU le CGCT,
- VU les statuts du SIVM de La région de Lassay
- Considérant qu'il y a lieu de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès du SIVOM de La région de Lassay
- Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,
- Considérant que si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour et l'élection a lieu à la majorité relative et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M GARNIER Roger et M CHEVRIER Eric ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

M. GOUGEON Léandre et M. GUÉDÉ Philippe ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants

#### **DESIGNE :**

Les délégués titulaires sont : M Roger GARNIER et M CHEVRIER Eric

Les délégués suppléants sont : M. GOUGEON Léandre et M. GUÉDÉ Philippe

**D2014-04-07**

**DELEGUES AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL POUR L'ELECTRICITÉ ET LE GAZ DE LA MAYENNE (SDEGM) – COMMISSIONS LOCALES DE L'ENERGIE (CLE)**

- VU le CGCT,
- VU les statuts du syndicat départemental pour l'électricité et le gaz de la Mayenne
- Considérant qu'il y a lieu de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du SDEGM, commission locales de l'énergie (CLE)
- Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,
- Considérant que si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour et l'élection a lieu à la majorité relative et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. 1er tour de scrutin pour les délégués titulaires :

M. Roger GARNIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

M. Eric CHEVRIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant

**DESIGNE :**

Le délégué titulaire est : M. Roger GARNIER

Le délégué suppléant est : M. Eric CHEVRIER

**D2014-04-08**

**DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE RENFORCEMENT EN EAU POTABLE DU NORD-MAYENNE**

- VU le CGCT,
- VU les statuts du Syndicat mixte de renforcement en eau potable du Nord Mayenne
- Considérant qu'il y a lieu de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat mixte de renforcement en eau potable du Nord Mayenne
- Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,
- Considérant que si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour et l'élection a lieu à la majorité relative et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. Roger GARNIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire

Mr Philippe GUÉDÉ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant

**DESIGNE :**

Le délégué titulaire est : M. Roger GARNIER

Le délégué suppléant est : Mr Philippe GUÉDÉ

**D2014-04-09**

**INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes, et invite à délibérer.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L.2123-24,

Vu le Code des communes, notamment ses articles R.123-1 et R.123-2

Considérant que l'article L.2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe le taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et Adjointes.

Considérant que la commune compte moins de 500 habitants,

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le maire et les adjoints se soient retirés, et après avoir délibéré,

DECIDE les indemnités suivantes :

- Maire : 17 % de l'indice brut 1015, majoré 821
- 1<sup>er</sup> Adjoint : 6.60 % de l'indice brut 1015, majoré 821
- 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Adjoints : 4.85 % de l'indice brut 1015, majoré 821

DECIDE que la date d'effet du paiement des indemnités se fera à partir du 31 mars 2014 et que les indemnités seront payées mensuellement.

**D2014-04-10**

### **DELEGATION DE COMPÉTENCES**







Monsieur le maire expose que les dispositions de l'article L2122-22, du Code général des Collectivités Territoriales permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE, pour la durée du présent mandat, de charger Monsieur le maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenant, lorsque les crédits sont inscrits au budget et pour un montant maximum de 15 000 € (alinéa 4 de l'article L2122-22)

AUTORISE Monsieur le maire à signer toute pièce à intervenir

### **DIVERS**

-  Tour de garde – Elections européennes le 25 mai 2014
-  Réunion de la commission communication-animation le lundi 14 avril 2014 à 20 H 30 à la mairie
-  Réunion de la commission des bâtiments et aménagements communaux le samedi 26 avril 2014 à 11 H – parking salle des fêtes
-  Programmer les réunions de conseil municipal de préférence et dans la mesure du possible le mardi soir.
-  Programmer la cérémonie du 8 mai 2014
-  Prochaine séance du conseil municipal : mardi 13 mai à 20 h 30